

EXPEDITION

PROCÈS VERBAL DE DESCRIPTION

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT ET LE VINGT-SIX JUILLET.

A la requête du :

CREDIT LYONNAIS, dont le siège social est à LYON (69), 18, rue de la République, représenté par son directeur général,

Pour lequel domicile est élu au cabinet de Maître Serge TACNET, Avocat au Barreau du Val de Marne, domicilié 60, rue Jean Jaurès à CHAMPIGNY SUR MARNE (94)

Agissant en vertu

D'un acte reçu par Maître SELLEM Notaire à VILLIERS-SUR-MARNE le 26 novembre 2011 contenant prêt,

Un commandement aux fins de saisie immobilière ayant été délivré par acte de mon ministère en date du 12 juin 2018.

Je, Arnaud MARTINEZ, Huissier de Justice Associé près le Tribunal de Grande Instance de CRÉTEIL, y résidant 60, rue Jean-Jaurès à CHAMPIGNY-SUR-MARNE (Val de Marne), soussigné,

Me suis transporté ce jour à 14 heures à VILLIERS-SUR-MARNE (94), 86, rue André Rouy, assisté d'un expert chargé de procéder aux divers diagnostics et métrés nécessaires à la mise en vente des biens et d'un serrurier faute d'avoir pu procéder amiablement à mes opérations, à l'effet de procéder à la description des biens et droits immobiliers situés à ladite adresse, et formant :

- Un pavillon cadastré section AL n° 167.

Sur place, j'ai rencontré Monsieur KANDASANY, propriétaire à qui j'ai décliné mes nom, qualité et l'objet de ma mission.

Ce dernier m'a déclaré qu'il ne s'opposait pas à mission, j'ai en conséquence procédé à la description des biens.

Ils se composent :

D'un terrain sur lequel est édifié en partie centrale un petit pavillon et à gauche du pavillon un petit garage.

Pavillon :

Il se compose de :

Une entrée dont le sol est carrelé.

Dans l'entrée porte droite, une salle de séjour dont le sol est carrelé et qui prend jour par une fenêtre.

Attenante à la salle de séjour, une cuisine dont le sol est carrelé, équipée d'un évier, d'une fenêtre et d'une porte desservant un escalier donnant accès au jardin.

Dans l'entrée porte face, une salle de douche dont le sol est carrelé, équipée d'un lavabo, d'une cuvette anglaise avec effet d'eau et d'une douchière carrelée, il existe une trappe donnant accès aux combles.

Dans l'entrée à gauche, une chambre à coucher dont le sol est carrelé et qui prend jour par deux fenêtres, une située sur la façade avant, l'autre sur la façade arrière.

Les pièces sont en état d'usage.

Il existe un sous-sol auquel on accède par un escalier extérieur situé au niveau de la façade arrière, le sous-sol se compose de trois pièces en mauvais état d'entretien.

Dans le jardin, il existe un garage dont le toit est en fibrociment.

Monsieur KANDASANY m'a précisé qu'il occupait les lieux avec son épouse et ses deux enfants âgés de deux et dix ans.

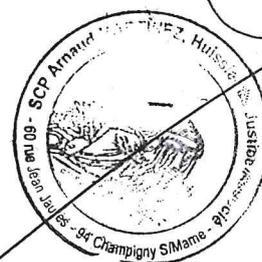
Durant mes opérations, il a été procédé au métré et aux divers diagnostics nécessaires à la mise en vente du bien.

Des photographies ont été prises qui seront certifiées conformes par moi et annexées à mon procès-verbal de constat.

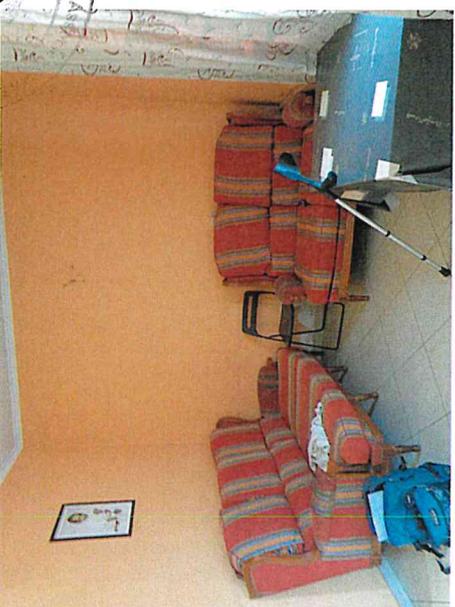
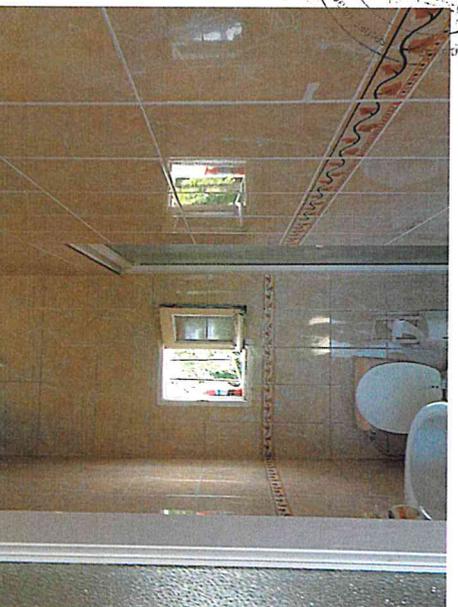
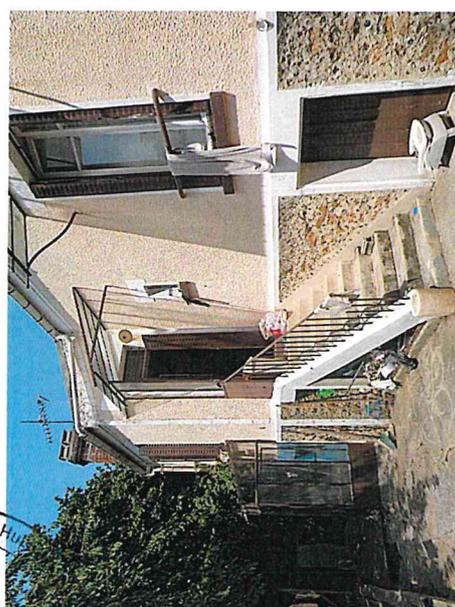
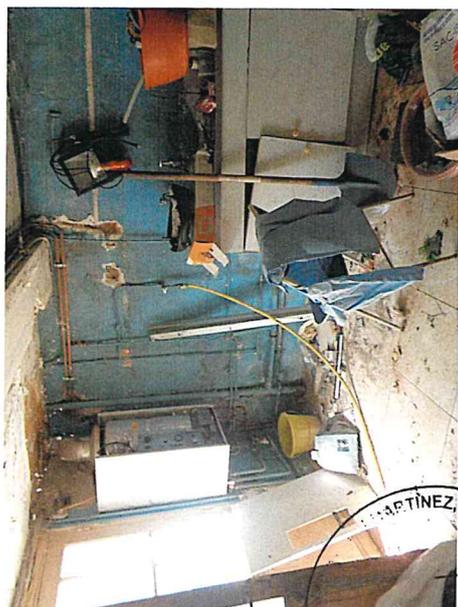
TELLES SONT MES CONSTATATIONS.

ET DE TOUT CE QUE DESSUS, J'AI DRESSÉ LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT.

Arnaud MARTINEZ



Annexé à mon procès-verbal de constat
en date du 26.10.18



Annexé à mon procès-verbal de constat
en date du 28/07/18

